



Strasbourg, 22 novembre 2021
[agenda24f_2021.docx]

T-PVS/Agenda(2021)24

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

41^e réunion (*virtuelle*)
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

Ouverture de la réunion: lundi 29 novembre 2021 à 14h ¹

PROJET
ORDRE DU JOUR ANNOTE

Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique

¹ Le plan pour la discussion de l'ordre du jour est disponible à la fin de ce document

PARTIE I – OUVERTURE

NB *Il est rappelé aux délégations que seules les déclarations écrites seront insérées dans le rapport de la réunion. Si vous souhaitez que votre intervention viva voce soit prise en compte dans le rapport de la réunion, veuillez utiliser ce [modèle](#) pour les interventions.*

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DEL'ORDRE DU JOUR

Document pertinent : T-PVS/Agenda(2021)20– Projet d'ordre du jour de la 41^e réunion

La 41^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne sera ouverte par la Présidente du Comité, Mme Jana Durkošová, à 14h00 le lundi 29 novembre 2021. Elle présentera l'ordre du jour de la réunion et demandera son adoption. Le projet d'ordre du jour a été établi par le Secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité permanent.

Le directeur de la participation démocratique, M. Matjaž Gruden, accueillera également les participants et s'adressera à eux.

DECISION: Le Comité permanent est invité à adopter l'ordre du jour.

2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE ET COMMUNICATIONS DES DELEGATIONS ET DU SECRETARIAT

Document pertinent : T-PVS(2020)10 – Rapport de la 40^e réunion du Comité permanent
T-PVS(2021)04, T-PVS(2021)08 and T-PVS(2021)12 – Rapports des trois réunions du Bureau en 2021

La Présidente rendra compte des différentes réalisations et enjeux pour la Convention de Berne depuis la dernière réunion du Comité permanent, la mise en œuvre du programme de travail 2021 et les travaux du Bureau en 2021.

Le Secrétariat informera des développements au sein du Conseil de l'Europe et du Secrétariat de la Convention de Berne.

Les Parties contractantes sont invitées à faire rapport par écrit sur la mise en œuvre de la Convention de Berne dans leurs États.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des rapports de réunion du Bureau et des informations présentées.

3. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION DE BERNE

3.1 Financement de la Convention de Berne

Document pertinent : Résolution n° 9 (2019) sur le financement de la Convention de Berne
T-PVS/Inf(2021)07 – Contributions volontaires reçues en 2021
T-PVS(2021)01, T-PVS(2021)03, T-PVS(2021)06 et T-PVS(2021)22 – Quatre rapports de réunion du Groupe de travail intersession sur les finances
TPVS/Inf (2021)06rev - Projet de Résolution établissant un Accord partiel élargi pour la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels européens, tel qu'amendé par le GR-C
TPVS/Inf (2021)62 – Amendement de la Convention de Berne – Etat des lieux

La Présidente fera le point sur les contributions volontaires reçues en 2021.

La Présidente invitera les Parties contractantes à envisager le même barème de contributions volontaires que celui fixé par la Résolution n° 9 (2019) pour 2022.

La Présidente invitera en outre les Parties contractantes à reprendre l'examen des options pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la Convention de Berne, convenues par le Comité permanent, à savoir l'établissement d'un Accord partiel élargi (APE) et l'amendement de la Convention.

3.1.1 Accord partiel élargi

M. Matjaž Gruden, directeur de la participation démocratique, Direction générale de la démocratie au Conseil de l'Europe, informera le Comité permanent des résultats des neuf réunions (formelles et informelles) du Groupe de

rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, jeunesse et environnement (GR-C) tenue en 2021. Le Directeur présentera en outre le résultat de l'enquête réalisée par le Secrétariat en octobre-novembre 2021 et adressée aux Représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe et aux Délégués du Comité permanent pour évaluer le nombre d'États membres intéressés à adhérer à l'APE.

Le Directeur présentera également le projet de Résolution établissant l'un Accord partiel élargi pour la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels européens tel qu'amendé par le GR-C.

Le président du groupe de travail intersession sur les finances, M. Jan Brojáč, présentera un bref résumé des résultats des quatre réunions du groupe de travail organisées en 2021.

Les délégués seront invités à partager leurs points de vue sur le projet de Résolution amendé par le GR-C et, à la lumière de la recommandation du Groupe de travail intersession sur les finances, à le soutenir afin de faire progresser le processus de réforme de la Convention de Berne.

La Présidente invitera les Parties n'ayant pas participé à l'enquête diffusée en octobre-novembre à informer le Comité de leur intention d'adhérer ou non à l'APE afin d'aider le Secrétariat à évaluer la faisabilité de la mise en place de l'APE.

3.1.2 Amendement de la Convention de Berne

Le Président du Groupe de travail intersession sur les finances et le Secrétariat présenteront l'état d'avancement de l'amendement de la Convention de Berne. Les délégués seront invités à partager leurs points de vue sur l'amendement proposé à la Convention de Berne et sur la suite des travaux.

DECISION: Les Parties contractantes sont invitées à :

- prendre note des informations présentées ;
- convenir du barème suggéré des contributions volontaires pour 2022, tel qu'il est défini dans la Résolution n° 9 (2019) ;
- prendre note des résultats des réunions du GR-C présentés par le Directeur de la participation démocratique ;
- prendre note des rapports des réunions du Groupe de travail intersession sur les finances ;
- prendre acte des Parties contractantes qui ont confirmé leur intention d'adhérer à l'APE, envisagent d'adhérer à l'APE ou ont exprimé leur intention de ne pas adhérer à l'APE ;
- examiner et, le cas échéant, soutenir le « projet de résolution établissant un Accord partiel élargi pour la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels européens » tel qu'amendé par le GR-C ;
- prendre note de l'état d'avancement de la préparation de l'amendement à la Convention de Berne ;
- charger le Groupe de travail intersession sur les finances, en collaboration avec le Secrétariat, d'évaluer la faisabilité d'établir l'APE à la lumière de la dernière enquête et de suivre l'instruction du GR-C d'examiner toutes les options disponibles et d'explorer de nouvelles options possibles pour examen par le 42e Comité permanent.

3.2 Vision et plan stratégique de la Convention jusqu'en 2030 et contribution au cadre mondial de la biodiversité post-2020

Document pertinent : T-PVS/Inf(2020)08rev - Mandat d'un groupe de travail sur une vision pour la Convention de Berne 2021-2030
T-PVS/Inf(2021)2 – Liste des membres nommés du Groupe de travail
T-PVS(2021)02, T-PVS(2021)07 et T-PVS(2021)13 – Rapports des trois réunions du Groupe de travail en 2021
T-PVS(2021)14 - Projet de vision pour la Convention de Berne jusqu'en 2030
T-PVS/Inf(2021)50 – Projet de plan stratégique pour la Convention de Berne jusqu'en 2030

Le président du Groupe de travail sur l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique pour la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030, M. Simon Mackown, et le consultant M. David E. Pritchard, chargé d'assister le groupe dans l'élaboration du projet de vision et de Plan stratégique, informera le Comité permanent des travaux du Groupe, présentera le projet final de la Vision et l'état d'avancement du projet de Plan stratégique. Le Comité sera invité à échanger des vues sur le projet de Vision et le projet de Plan stratégique.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des rapports des réunion du Groupe de travail sur l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique de la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030 et des informations présentées ;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de Vision ;
- rendre note de l'état de préparation du projet de Plan stratégique ;
- mandater le Groupe de travail de poursuivre ses efforts en 2022 pour l'élaboration d'un Plan stratégique de la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030 en vue de son adoption éventuelle par le 42e Comité permanent.

3.3 Règlement intérieur – modifications éventuelles

Document pertinent : T-PVS/Inf(2021)44 – Propositions d'amendements au Règlement intérieur du Comité permanent
T-PVS/Inf(2021)38 – Tableau explicatif des propositions d'amendements au Règlement intérieur du Comité permanent

Le Secrétariat présentera des propositions d'amendements au Règlement intérieur du Comité permanent, qui ont été élaborées en consultation avec le Bureau et le service juridique du Conseil de l'Europe. L'objectif principal des amendements proposés est d'inclure une mention plus explicite de la possibilité d'utiliser les technologies numériques pour les travaux du Comité permanent, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience de la pandémie, en abordant des questions de procédure telles que les méthodes de travail, le vote électronique, les consultations écrites et la participation à distance.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter et, le cas échéant, à adopter les amendements proposés au Règlement intérieur du Comité permanent.

PART II – SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION

4.1 Rapports biennaux 2017-2018 et 2019-2020 concernant les exceptions faites aux articles 4, 5, 6, 7 ou 8

Document pertinent : T-PVS/Inf (2021)58 – Tableau récapitulatif des rapports au titre de la Convention de Berne
Note conjointe du Secrétariat de la Convention de Berne et de la DG Environnement sur les instructions supplémentaires concernant les rapports en vertu de l'article 9 de la Convention de Berne par les États membres de l'UE

L'article 9.2 de la Convention de Berne demande aux Parties de faire rapport sur les exceptions faites aux articles 4, 5, 6, 7 et 8. Le Secrétariat rappellera également la procédure de rapport sur les exceptions accordées en vertu de l'article 9 de la Convention de Berne pour les États membres de l'UE, en utilisant l'outil de rapportage de l'UE Habides +.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des rapports biennaux et des informations présentées.

LES PARTIES N'AYANT PAS SOUMIS LEURS RAPPORTS BIENNAUX SONT INVITÉS À LES ENVOYER DÈS QUE POSSIBLE PAR LE BIAIS DU SYSTÈME ORS, OU DE L'OUTIL HABIDES+ POUR LES ETATS MEMBRES DE L'UE.

4.2 Système de rapportage en ligne (Online Reporting System/ORS)

Le Secrétariat informera le Comité de l'état d'avancement de la maintenance de l'ORS.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note de ces informations.

PART III – SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

5. SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

Les Parties contractantes auront la possibilité de faire rapport sur des actions de conservation spécifiques, sur demande préalable adressée au Secrétariat et à la Présidente.

5.1 Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Document pertinent : T-PVS(2021)9 – Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les EEE
 T-PVS/Inf(2021)51 -2021 Rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite sur la chasse et les EEE, FACE
 T-PVS/Inf(2021)42 - Bref résumé des mises à jour prévues pour l'étude sur les agents pathogènes exotiques et la propagation des agents pathogènes par les EEE
 T-PVS/Inf(2021)55 – Projet de prise de position sur les espèces non indigènes et le changement climatique
 T-PVS/Inf(2021)39 - Orientations sur le commerce électronique et les EEE
 T-PVS(2021)11 – Projet de recommandation sur le commerce électronique et les EEE

Le Président du Groupe d'experts sur les EEE, M. Pawel Wasowicz, présentera les résultats de la réunion du Groupe d'experts qui s'est tenue en ligne le 6 juillet 2021. Le Président et le Secrétariat informeront le Comité de l'état d'avancement des trois études initiées en 2019 (Guide sur la communication et les EEE, Guide sur le commerce électronique et les EEE et l'étude sur les agents pathogènes exotiques et les agents pathogènes propagés par les EEE).

Le Secrétariat fournira des informations sur l'état d'avancement de la finalisation du Guide sur la communication et les EEE.

Le consultant M. Andrea Monaco présentera la version finale du Guide sur le commerce électronique et les EEE. Le Secrétariat présentera le texte du projet de Recommandation sur le commerce électronique et les EEE.

Le consultant, M. Riccardo Scalera, présentera un bref résumé des mises à jour prévues de l'étude sur les agents pathogènes exotiques et les agents pathogènes propagés par les EEE, comme discuté lors de la réunion du groupe d'experts le 6 juillet 2021.

Le président informera également le comité de l'état d'avancement de l'élaboration d'une prise de position sur les espèces non indigènes et le changement climatique.

Une brève présentation du rapport 2021 sur la mise en œuvre du code de conduite sur la chasse et les EEE adopté par le Comité permanent en 2013, sera donnée par un représentant de la Fédération des associations de chasse et de conservation de l'UE (FACE).

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de réunion du Groupe d'experts sur les EEE et des informations présentées ;
- prendre note des propositions du Groupe pour ses futurs axes de travail ;
- prendre note de l'état d'avancement de l'élaboration du Guide sur la communication et les EEE ;
- prendre note du Guide sur le commerce électronique et les EEE ;
- prendre note des mises à jour envisagées de l'étude sur les agents pathogènes exotiques et les agents pathogènes diffusés par les EEE ;
- prendre note du projet de la prise de position sur les espèces non indigènes et le changement climatique et, le cas échéant, décider d'un éventuel suivi ;
- prendre note du rapport 2021 sur la mise en œuvre du code de conduite sur la chasse et les EEE ;
- discuter et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation n° ... (2021) sur le commerce électronique et les EEE.

5.2 Conservation des oiseaux: éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages

Document pertinent : T-PVS(2021)10 – Rapport de la réunion conjointe MIKT
 T-PVS(2021)05 – Rapport d'évaluation mis à jour du 2e rapport du Scoreboard
 T-PVS/Inf(2021)33 - Proposition pour une future évaluation périodique et fréquence et format des futures réunions conjointes
 T-PVS/Inf(2021)45 - Document sur la base de référence et méthodologie pour évaluer les progrès vers la réalisation du Plan stratégique de Rome 2020-2030
 T-PVS/Inf(2021)25- Considérations sur la voie à suivre pour préparer un format et des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux IKB

Le Secrétariat informera le Comité permanent des résultats de la réunion conjointe du Réseau de la Convention de Berne des points focaux spéciaux sur l'éradication de l'abattage, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages (IKB) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs (MIKT) en Méditerranée, qui s'est tenu en ligne du 9 au 11 juin. 2021

Le Secrétariat fournira des informations sur l'état d'avancement du rapport du deuxième tableau de bord.

Le Secrétariat informera le Comité permanent de la proposition d'évaluation périodique future ainsi que de la fréquence et du format des futures réunions conjointes.

Le Secrétariat fournira également une mise à jour sur l'état d'avancement des activités entreprises pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Rome.

Un représentant du Secrétariat de la CMS présentera le document sur la base et la méthodologie pour évaluer les progrès vers la réalisation du Plan stratégique de Rome.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion conjointe du Réseau de la Convention de Berne des points focaux spéciaux sur l'IKB et du Groupe de travail intergouvernemental de la CMS MIKT et des informations fournies ;
- reconnaître les Parties contractantes qui ont participé au 2e rapport du tableau de bord ;
- discuter et, le cas échéant, entériner la proposition d'évaluation périodique future ainsi que la fréquence et le format des futures réunions conjointes ;
- discuter et, le cas échéant, entériner le document sur la base et la méthodologie pour évaluer les progrès vers la réalisation du Plan stratégique de Rome.

5.3 Amphibiens et reptiles

Document pertinent : T-PVS/(2021)15- rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles
T-PVS/Inf(2021)34 – compilation des réponses des Parties au Questionnaire pour les rapports des Parties sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 176 (2015)

Le président du groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles, M. Benedikt Schmidt, présentera les résultats de la réunion du groupe d'experts, qui s'est tenue en ligne le 28 septembre 2021, et rendra compte de la mise en œuvre par les parties contractantes de la recommandation n° 176 (2015) sur la prévention et le contrôle du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de réunion du Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles et des informations présentées ;
- prendre note des propositions du Groupe d'experts pour ses futurs axes de travail ;
- prendre note des informations fournies par les Parties sur la mise en œuvre de la Recommandation n°176 (2015) sur la prévention et le contrôle du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*.

5.4 Plan d'action pour la conservation des tortues marines

Document pertinent : T-PVS/Inf(2021)40 - mandat du groupe de travail ad hoc pour la conservation des tortues marines
T-PVS/Inf(2021)16 – liste des membres du groupe de travail ad hoc pour la conservation des tortues marines
T-PVS(2021)27 – rapport de la première réunion du groupe de travail ad hoc pour la conservation des tortues marines
T-PVS/Inf(2021)56- dépliant pour l'initiative sur la conservation des tortues marines

Le/a Président(e) du Groupe de travail ad hoc sur la conservation des tortues marines et le Secrétariat informeront le Comité permanent de l'état d'avancement de la nouvelle initiative visant à développer un outil d'orientation, tel

qu'un Plan d'action ou des Lignes directrices, pour la conservation des tortues marines, approuvé par le 40e Comité permanent.

Les deux consultants engagés pour aider à la mise en œuvre de l'initiative et à la rédaction de l'outil d'orientation - M. Paolo Casale, expert en conservation des tortues marines, et M. Ivica Trumbic, expert en gestion intégrée des zones côtières et planification spatiale maritime - présenteront les résultats du 1er cycle de consultations nationales en ligne tenues à l'automne 2021 à Chypre.

M. Casale présentera en outre les premières conclusions sur l'identification des bonnes pratiques mondiales en matière de coexistence du développement économique et de la protection des tortues marines.

Les Parties contractantes souhaitant apporter un soutien financier à l'initiative sont invitées à en informer le Comité permanent.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des informations présentées et à faire appel à des contributions volontaires supplémentaires pour soutenir l'initiative.

5.5 Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons

Document pertinent : Recommandation n° 199 (2018) sur le plan d'action paneuropéen pour la conservation de l'esturgeon
T-PVS/Inf(2021)59 - liste des points focaux nationaux nommés pour le Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons

Le Secrétariat informera le Comité permanent de l'état d'avancement du programme conjoint UE/CdE visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation de l'esturgeon.

A la lumière des informations fournies, le Comité permanent sera invité à échanger des vues sur les suites à donner à la Recommandation n° 199 (2018), notamment en vue du mandat confié au Secrétariat.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des informations fournies ;
- appeler les Parties contractantes à mettre pleinement en œuvre les mesures incluses dans le Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons et à rendre compte des progrès réalisés lors de la réunion des points focaux nationaux prévue en 2022 ;
- appeler les pays de l'aire de répartition à désigner un point focal national pour le plan d'action paneuropéen pour les esturgeons.

5.6 Éradication de l'érisma rousse

Document pertinent : Recommandation n° 209 (2020) sur l'éradication de l'Érisma rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans le Paléarctique occidental d'ici 2025
T-PVS(2021)18 - Rapport de la réunion d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse dans le Paléarctique occidental, 2021-2025
T-PVS(2021)16 – Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse dans le Paléarctique occidental, 2021-2025
T-PVS(2021)16_excerpt - Extrait du Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse dans le Paléarctique occidental, 2021-2025 [T-PVS (2021)16] à des fins de traduction en français

Le Secrétariat rappellera le Plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse dans le Paléarctique occidental, 2021-2025, adopté lors du 40e Comité permanent, et informera le Comité permanent de la réunion d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action, qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2021. M. Peter Cranswick, expert technique de Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), rendra compte des résultats de l'examen des progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse en Europe 2021-2025.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'Érisma rousse dans le Paléarctique occidental 2021-2025 et des informations présentées ;

- prendre note des résultats de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de l'Érismature rousse dans le Paléarctique occidental 2021-2025.

5.7. Revue de la stratégie de conservation des plantes

Document pertinent : A Review of European progress towards the Global Strategy for Plant Conservation 2011-2020

Le Secrétariat informera le Comité permanent de la publication de l'examen de la Stratégie européenne de conservation des plantes élaborée par Planta Europa et Plantlife.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des informations fournies.

5.8. Conservation des habitats

5.8.1 Réseau Emeraldes de zones d'intérêt spécial pour la conservation

Document pertinent : T-PVS/PA(2021)08 - Rapport de la 12e réunion du Groupe d'experts sur les aires protégées et les réseaux écologiques
 T-PVS/PA(2020)07 - Obligations des Parties à la Convention de Berne concernant la conservation des sites candidats et adoptés du Réseau Emeraldes : une analyse juridique
 T-PVS/PA(2021)01 - Travaux futurs sur le cadre juridique du Réseau Emeraldes – prochaines étapes possibles
 T-PVS/PA(2021)09 – Aspects à prendre en compte dans les futurs travaux sur le cadre juridique du Réseau Emeraldes
 T-PVS/PA(2021)10 – Projet de liste des sites candidats du Réseau Emeraldes
 T-PVS/PA(2021)11 – Projet de liste des sites du Réseau Emeraldes adoptés

Le président du Groupe d'experts sur les aires protégées et les réseaux écologiques, M. Tore Opdahl, présentera les résultats de la 12e réunion du Groupe, tenue virtuellement les 5 et 6 octobre 2021.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les aires protégées et les réseaux écologiques.

a) Cadre légal du Réseau Emeraldes

Le consultant, M. Arie Trouwborst, présentera des options possibles pour le développement du cadre juridique du Réseau Emeraldes sur la base des informations fournies par les Parties contractantes sur les recommandations de l'analyse juridique de 2020.

Le Secrétariat informera en outre le Comité permanent des résultats d'une consultation écrite du Groupe d'experts sur les aires protégées et les réseaux écologiques sur les aspects juridiques du Réseau Emeraldes à prendre en considération dans les options présentées par M. Arie Trouwborst.

Le Comité permanent sera invité à échanger des vues sur les options proposées et sur les résultats de la consultation du Groupe d'experts et à fournir des orientations sur la suite des travaux.

DECISION: Le Comité permanent est invité à convenir de la ou des options et des aspects juridiques à considérer pour développer davantage le cadre juridique du Réseau Emeraldes.

b) Baromètre du Réseau Emeraldes et information sur les outils informatiques pour le Réseau Emeraldes

Le consultant, M. Marc Roekaerts, informera le Comité permanent de l'état d'avancement du Baromètre du Réseau Emeraldes et des dernières améliorations des outils informatiques pour le Réseau Emeraldes.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- saluer la création du Baromètre du Réseau Emeraude et les améliorations des outils informatiques du Réseau Emeraude;
- remercier l'Agence européenne pour l'environnement pour son soutien technique.

c) Mobilisation des données du réseau Emeraude dans les Balkans occidentaux

Le Secrétariat informera le Comité permanent des objectifs et des résultats attendus du projet « mobilisation des données du Réseau Emeraude dans les Balkans occidentaux » mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement et financé par la Commission européenne.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des objectifs et des résultats attendus du projet ;
- appeler les Parties contractantes d'Europe du Sud-Est à tirer pleinement parti du projet pour démontrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Réseau Emeraude depuis 2011 ;
- remercier l'Agence européenne pour l'environnement et la Commission européenne pour leur soutien.

d) Projet de listes actualisées de sites Emeraude et projet de listes actualisées de sites Emeraude candidats

Le Secrétariat informera le Comité permanent des propositions récentes de sites du Réseau Emeraude et présentera les projets de listes mises à jour des sites candidats officiellement désignés et adoptés du Réseau Emeraude.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de liste mise à jour des sites candidats officiellement désignés du Réseau Emeraude ;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de liste mise à jour des sites du Réseau Emeraude officiellement adoptés.

5.8.2 Diplôme européen des espaces protégés

Document pertinent : T-PVS/DE(2021)06 – Rapport de la réunion du Groupe de spécialistes sur l'EDPA
T-PVS/DE(2021)04 – Projet de résolution sur la prorogation du Diplôme européen
T-PVS/DE(2020)11 rev - Projets de résolutions concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés décerné à la Réserve naturelle de Oostvaardersplassen et au Parc national de Weerribben-Wieden
T-PVS/DE(2020)20- Renouvellement du Diplôme européen en 2022 : Liste des aires qui pourraient être visités en 2021

Le président du groupe de spécialistes, M. Jan Plesnik, présentera les résultats de la réunion annuelle du groupe qui s'est tenue virtuellement le 24 février 2021. Le Secrétariat commentera en outre des évaluations sur place qui étaient prévues pour 2021 et la création d'une exposition virtuelle.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes ;
- saluer les résolutions du Comité des Ministres prolongeant la validité du Diplôme européen de 11 zones et renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen et du Parc national de Weerribben-Wieden ;
- saluer les visites virtuelles d'expertise sur place réalisées en 2021 ;

- prendre acte et exprimer ses regrets quant à la décision des autorités de gestion du Parc national de Port-Cros (France) de ne pas demander le renouvellement du Diplôme européen.

5.9 Rapport au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats

Document pertinent : T-PVS/PA(2021)04 - Opinions sur le rapportage au titre de la Résolution n° 8 (2012) : évaluation de l'exercice de rapportage passé et indications pour l'avenir
T-PVS/PA(2021)06 – Projet de mandat pour la création d'un groupe de travail ad hoc sur le rapportage

Le consultant, M. Otars Opermanis, présentera les résultats de l'enquête sur l'expérience des Parties contractantes du premier rapportage au titre de la Résolution n° 8 (2012) et leurs attentes pour le prochain cycle de rapport.

Le Secrétariat présentera le projet de mandat pour la création d'un groupe de travail ad hoc sur le rapportage.

Le Consultant, M. Marc Roekaerts, informera le Comité permanent de l'état d'avancement des tableaux de bord de synthèse nationaux visant à afficher une synthèse des données rapportées dans le cadre du premier cycle de rapportage regroupées en différents thèmes.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des résultats de l'enquête et remercier les 17 Parties contractantes non membres de l'UE qui ont participé à l'enquête ;
- convenir de la création d'un Groupe de travail ad hoc sur le rapportage ;
- examiner et, le cas échéant, entériner le projet de mandat du groupe de travail ad hoc sur le rapportage ;
- saluer la création de tableaux de bord nationaux de synthèse.

PART IV – SUIVI DES SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES

6. SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES

Document pertinent : T-PVS/Notes(2021)08 – Résumé des dossiers ouverts et possibles
T-PVS/Notes(2021)09– Résumé des plaintes en attente
T-PVS/Notes(2021)07– Résumé des recommandations de suivi
T-PVS/Inf(2021)05 – Registre des dossiers de la Convention de Berne

6.1 Réflexion sur le système de dossiers et améliorations possibles

Document pertinent : T-PVS(2021)17 – Système de dossier : projet de guide des procédures
T-PVS/Inf(2021)30 – Réflexion sur le système de dossiers : Mémoire du Secrétariat

Le Secrétariat présentera un Mémoire sur une réflexion et des améliorations possibles pour le système des dossiers, préparé en consultation avec le Bureau, rappelant la nécessité d'une telle initiative : la surcharge de dossiers à traiter pour le Secrétariat, le Bureau et le Comité permanent, les processus difficiles et le calendrier pertinent aux côtés des groupes de travail sur la vision et le financement, et la prise de conscience générale croissante de l'environnement.

Le Secrétariat présentera en outre une extraction des lignes directrices et des propositions clés du Mémoire qui pourraient éventuellement servir de cadre pour des règles et des lignes directrices pour le système de dossiers, et inclura des propositions à plus long terme pour le fonctionnement efficace du système dans le futur.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des informations présentées ;
- examiner et, le cas échéant, entériner le Mémoire sur la réflexion sur le système des dossiers ;
- examiner et, s'il y a lieu, adopter le Guide des procédures du système de dossiers.

6.2 Dossiers ouverts

➤ 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)73 Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)70 Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

➤ 2013/1: Macédoine du Nord: développement d'installations hydroélectriques sur le territoire du parc national de Mavrovo – *évaluation sur place (OSA)*

Document pertinent : T-PVS/Files(2020)18 – Termes de référence de l'OSA
T-PVS/Files (2021)76 – Rapport de la mission de conseil
T-PVS(2021)23 - Projet de recommandation sur le développement de l'hydroélectricité sur le territoire du parc national de Mavrovo

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

Suite à la décision du 40e Comité permanent d'organiser une évaluation sur place (OSA), les experts M. Andrej Sovinc et M. Urs Breitenmoser présenteront les conclusions de la mission de conseil en ligne qui s'est déroulée les 25 et 28 mai 2021.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- discuter de ce dossier et décider de sa suite éventuelle ;
- saluer le rapport de la mission consultative ;
- considérer, lors de la discussion de la plainte en attente no. 2017/02 sur les impacts négatifs allégués sur les sites Emeraude candidats du lac Ohrid et du parc national de Galichica, les résultats et les recommandations de la mission concernant ces sites ;
- discuter et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation n° ... (2021) sur le développement de l'hydroélectricité sur le territoire du parc national de Mavrovo.

➤ 2016/5: Albanie: Impact négatif présumé du développement de la centrale hydroélectrique sur la rivière Vjosa

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)68 Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)57 Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

➤ 2016/4: Monténégro: Développement d'un projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Emeraude

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)46 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)17 – Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

➤ 1995/6: Chypre: péninsule d'Akamas

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)60 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)61 – Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

- 2010/5: Grèce: menaces sur les tortues marines à Thines Kiparissias

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)47 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)32 – Rapport du plaignant
 T-PVS/Files (2021)80 – Rapport du ONG

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

- 2012/9: Turquie: dégradations alléguées sur les plages de ponte des ZPS de Fethiye et de Patara

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)28 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)62 – Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

- 1986/8: Grèce: Recommandation n°9 (1987) sur la protection de Caretta Caretta dans la baie de Laganas, Zakynthos

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)48 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)19 – Rapport du plaignant
 T-PVS/Files (2021)79 – Rapport du ONG

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

6.3 Dossiers éventuels

- 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna – *évaluation sur place* (OSA)

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)01 – Termes de référence de l'OSA
 T-PVS/Files (2021)36 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)59 – Rapport du plaignant
 T-PVS/Files (2021)75 – Rapport de la mission de conseil
 T-PVS(2021)24 - Projet de recommandation sur le projet de construction d'une autoroute à travers les gorges de Kresna
 T-PVS/Files(2021)82 - Rapport jointe du gouvernement et plaignant suite à l'OSA

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

Suite à la décision du 40e Comité permanent d'organiser un OSA, les experts M. Lazaros Georgiadis et M. Radu Mot présenteront les conclusions de la mission consultative en ligne qui s'est tenue du 25 au 27 août 2021.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- discuter de ce dossier et décider de sa suite éventuelle ;
- saluer le rapport de la mission consultative ;

- discuter et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation n° ... (2021) sur le projet de construction d'une autoroute traversant les gorges de Kresna.

➤ 2019/5: Turquie: Destruction de l'habitat sur la plage de Mersin Anamur

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)29 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)27 – Rapport du plaignant

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

➤ 2020/09: Bosnie-Herzégovine: Impact négatif présumé du développement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Neretva

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)06 – Formulaire de plainte
T-PVS/Files (2021)40 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)65 – Rapport du plaignant

Lors de sa réunion de septembre, le Bureau a décidé de passer ce dossier au statut de dossier éventuel. Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

6.4 Plaintes en attente

➤ 2017/6: Islande: Impact négatif possible sur les bois de bouleaux authentiques de la réserve naturelle de Breiðafjörður en raison de la nouvelle infrastructure routière

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)64 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)24 – Rapport du plaignant

Lors de sa réunion de septembre, le Bureau a décidé que cette plainte en attente serait à nouveau exceptionnellement portée à l'attention du Comité permanent.

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour. Le Secrétariat rappellera la décision du 40e Comité permanent d'organiser un OSA.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

➤ 2018/1: Ukraine: Menace présumée pesant sur le site Emeraude «Polonina Borzhava» (UA0000263) du fait du développement de l'énergie éolienne (en tenant compte des «autres plaintes» concernant les sites du Réseau Emeraude en Ukraine) – *évaluation sur place (OSA)*

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)38 – Termes de référence de l'OSA
T-PVS/Files(2021)41 – Rapport du gouvernement
T-PVS/Files (2021)18 – Rapport du plaignant
T-PVS/Files (2021)77 – Rapport de la mission de conseil
T-PVS(2021)25 - Projet de recommandation sur la menace présumée pour le site du réseau Emeraude « Polonina Borzhava » résultant du développement de l'énergie éolienne (UA0000263)

Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour.

Suite à la décision du 40e Comité permanente, les experts M. Bernard Fleming et M. Lawrence Jones-Walters présenteront les conclusions de la mission consultative en ligne qui s'est tenue les 20, 21 et 23 septembre 2021.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- discuter de ce dossier et décider de sa suite éventuelle ;
- saluer le rapport de la mission consultative ;
- discuter et, le cas échéant, adopter le projet de Recommandation n° ... (2021) sur la menace présumée pour le site du Réseau Emeraude « Polonina Borzhava » résultant du développement de l'énergie éolienne (UA0000263).

- 2017/02: Macédoine du Nord: Impacts négatifs présumés sur les sites Emeraude candidats du lac Ohrid et du parc national de Galichica en raison de développements d'infrastructures

Document pertinent : T-PVS/Files(2021)XX – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)37 – Rapport du plaignant
 Annexe de l'UNESCO

Lors de sa réunion de septembre, le Bureau a décidé que cette plainte en attente devrait être exceptionnellement portée à l'attention du Comité permanent. Les parties prenantes à la plainte seront invitées à présenter un rapport de mise à jour, et il est fait référence aux résultats de la mission de conseil en ligne du Parc national de Mavrovo (Dossier ouvert n° 2013/1) concernant ces sites.

DECISION: Le Comité permanent est invité à discuter de ce dossier et à décider de son éventuel suivi.

6.5 Suivi de plaintes et de recommandations antérieures

- [Recommandation n° 95 \(2002\)](#) sur la conservation des tortues marines sur la plage de Kazanli, Turquie

Document pertinent : T-PVS/Files(2021)81 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files(2021)78 - Rapport de mise à jour Medasset

Le suivi bisannuel de cette Recommandation a été décidé par le Comité permanent lors de sa 39e réunion. Les autorités nationales de la Turquie seront invitées à présenter leur rapport d'avancement.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport d'avancement présenté et, le cas échéant, à décider d'un éventuel suivi.

- [Recommandation n° 190 \(2016\)](#) sur la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage, notamment des oiseaux, lors du boisement des basses terres en Islande

Document pertinent : T-PVS/Files (2021)74 – Rapport du gouvernement
 T-PVS/Files (2021)69 – Rapport du plaignant

Lors de sa 39e réunion, le Comité permanent a rappelé qu'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 190 (2016) devrait être envoyé à la fois à l'AEWA et à la Convention de Berne. Les autorités nationales islandaises seront invitées à présenter leur rapport d'avancement.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport d'avancement présenté et, le cas échéant, à décider d'un éventuel suivi.

PART V – ACTIVITES DE COOPERATION ET COMMUNICATION, ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2023

7. COORDINATION INTERNATIONALE AVEC D'AUTRES AME ET ORGANISATIONS

Le Secrétariat informera des activités de coordination mises en œuvre tout au long de 2021 avec d'autres AME et organisations internationales.

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des informations présentées.

8. SENSIBILISATION ET VISIBILITE

Le Secrétariat informera des activités menées pour promouvoir la connaissance et la compréhension des actions de la Convention de Berne pour la conservation de la biodiversité, ainsi que des futurs plans de la Convention en termes de communication et de visibilité pour 2022.

Le Secrétariat informera des activités menées dans le cadre du Forum mondial de la démocratie 2021 sur le thème « La démocratie peut-elle sauver l'environnement ? ».

DECISION: Le Comité permanent est invité à prendre note des informations présentées.

9. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET POUR 2022-2023

Document pertinent : T-PVS(2021)26 – Projet de programme d'activités pour 2022-2023
T-PVS/Inf(2021)54 – Projet de calendrier des réunions pour 2022

Dans le cadre du suivi des décisions du Comité permanent de l'année dernière, à savoir que le Secrétariat fasse rapport sur les enseignements tirés de la pandémie et fournisse une évaluation des avantages et des inconvénients de la tenue de réunions du Comité permanent uniquement tous les deux ans, le Secrétariat présentera les conclusions de sa réflexion et de son évaluation au Comité.

Le Secrétariat présentera en outre une proposition de projet de programme d'activités et de ventilation budgétaire pour 2022-2023.

Les Parties intéressées à se porter volontaires pour accueillir l'organisation de réunions des groupes d'experts en 2022 sont invitées à en informer le Comité permanent. Les Parties ayant besoin d'un soutien financier pour assister aux réunions organisées dans le cadre de la Convention de Berne sont invitées à indiquer les événements pour lesquels elles auraient besoin d'un tel soutien en 2022.

DECISION: Le Comité permanent est invité à :

- prendre note des informations présentées sur les enseignements tirés de la pandémie et sur les avantages et les inconvénients de ne tenir des réunions du Comité permanent que tous les deux ans et, le cas échéant, décider d'un éventuel suivi ;
- examiner et, le cas échéant, adopter le Programme d'activités et la répartition budgétaire pour 2022-2023.

10. ETATS A INVITER COMME OBSERVATEURS A LA 42^E REUNION

Le Secrétariat rappellera au Comité permanent que les Etats ci-après ont été invités à assister, à titre d'observateurs, à la 41^e réunion :

- A. États membres du Conseil de l'Europe (automatiquement invités) : Fédération de Russie et Saint-Marin.
- B. États non-membres : Égypte, Saint-Siège, Jordanie.

DECISION: Le Comité permanent est prié de décider à l'unanimité quels Etats non-membres du Conseil de l'Europe doivent être invités à assister à sa 42^e réunion.

PART VI – AUTRES POINTS

11. ELECTIONS DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) ET DES MEMBRES DU BUREAU

Document pertinent : T-PVS/Inf(2013)6 – Règlement intérieur du Comité permanent

Conformément à l'article 18(e) du Règlement intérieur, « *l'élection du/de la Président(e), du/de la Vice-Président(e) et de deux membres du Bureau supplémentaires a lieu à la fin de chaque réunion. Ils/elles exercent leurs mandats respectifs à partir de leur élection jusqu'à la fin de la réunion qui suit celle où ils/elles ont été élu(e)s. Ces mandats peuvent être renouvelés, sans que leur durée totale n'excède quatre ans ou, le cas échéant, la fin de la première réunion qui suit l'expiration de cette période de quatre années* ».

Conformément à l'article 18(f.) du Règlement intérieur « *Au cas où le/la précédent(e) Président(e) ne serait pas disponible pour exercer ses fonctions au sein du Bureau, le Comité élit trois membres supplémentaires du Bureau.* »

DECISION: Le Comité permanent est invité à élire son (sa) Président(e), son (sa) Vice-Président(e) et 2 membres du Bureau. Si le président précédent n'est pas disponible pour siéger au Bureau, le Comité permanent est invité à élire trois membres du Bureau.

12. DATE ET LIEU DE LA 42^E REUNION

Le Secrétariat proposera une date et un lieu pour la 42e réunion du Comité permanent (29 novembre - 2 décembre 2022, à Strasbourg).

DECISION: Conformément à l'article 1er du Règlement intérieur, le Comité est invité à fixer la date de sa 42e réunion.

13. ADOPTION DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA REUNION

DECISION: Le Comité permanent est invité à approuver les principales décisions de la réunion qui, selon l'article 15 de la Convention, seront transmises au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour information.

14. QUESTIONS DIVERSES (POINTS POUR INFORMATION SEULEMENT)

Toute question qui aura été demandée par une Partie pour être incluse à titre d'information uniquement sous « questions diverses » lors de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, et qui ne concerne pas un point précédent de l'ordre du jour, pourra être soulevée ici.

PLAN DE DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR

<p>MATINS 9h 00 – 12h 30 (CET)</p>	<p>APRES-MIDIS 14h 00 – 17h 30 (CET)</p>
<p>LUNDI 29 novembre</p>	
	<p>1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>3. FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE LA CONVENTION DE BERNE</p> <p>3.1 Financement de la Convention de Berne</p> <p>3.1.1 <i>Accord partiel élargi</i></p> <p>3.1.2 <i>Amendement de la Convention de Berne</i></p> <p>3.2 Vision et plan stratégique de la Convention jusqu'en 2030 et contribution au cadre mondial de la biodiversité post-2020</p> <p>3.3 Règlement intérieur – modifications éventuelles</p> <p>2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE ET COMMUNICATIONS</p>
<p>MARDI 30 novembre</p>	
<p>4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION</p> <p>4.1 Rapports biennaux</p> <p>4.2 Système de rapport en ligne</p> <p>5. SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS</p> <p>5.1 Espèces exotiques envahissantes</p> <p>5.2 Conservation des oiseaux : éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages</p>	<p>5.3 Amphibiens et reptiles</p> <p>5.4 Plan d'action pour la conservation des tortues marines</p> <p>5.5 Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons</p> <p>5.6 Éradication de l'érismanthe rousse</p> <p>5.7 Revue de la stratégie de conservation des plantes</p> <p>5.8 Conservation des habitats</p> <p>5.8.1 <i>Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation</i></p> <p>5.8.2 <i>Diplôme européen des espaces protégés</i></p> <p>5.9 Rapport au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats</p>
<p>MERCREDI 1^{er} décembre</p>	
<p>6. SITES ET POPULATIONS SPECIFIQUES</p> <p>6.1 Réflexion sur le système de dossiers et améliorations possibles</p> <p>6.2 Dossiers ouverts</p> <p>➤ 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica</p> <p>➤ 2013/1: Macédoine du Nord: développement d'installations hydroélectriques sur le territoire du parc national de Mavrovo – <i>évaluation sur place</i></p> <p>➤ 2016/5: Albanie: Impact négatif présumé du développement de la centrale hydroélectrique sur la rivière Vjosa</p> <p>➤ 2016/4: Monténégro: Développement d'un projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Émeraude</p>	<p>6.2 Dossiers ouverts (suite)</p> <p>➤ 1995/6: Chypre: péninsule d'Akamas</p> <p>➤ 2010/5: Grèce: menaces sur les tortues marines à Thines Kiparissias</p> <p>➤ 2012/9: Turquie: dégradations alléguées sur les plages de ponte des ZPS de Fethiye et de Patara</p> <p>➤ 1986/8: Grèce: Recommandation n°9 (1987) sur la protection de <i>Caretta caretta</i> dans la baie de Laganas, Zakynthos</p> <p>6.3 Dossiers éventuels</p> <p>➤ 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna – <i>évaluation sur place</i></p> <p>➤ 2019/5: Turquie: Destruction de l'habitat sur la plage de Mersin Anamur</p> <p>➤ 2020/09: Bosnie-Herzégovine: Impact négatif présumé du développement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Neretva</p>

JEUDI 2 décembre	
<p>6.4 Plaintes en attente</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2017/6: Islande: Impact négatif possible sur les bois de bouleaux authentiques de la réserve naturelle de Breiðafjörður en raison de la nouvelle infrastructure routière – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2018/1: Ukraine: Menace présumée pesant sur le site Emeraude «Polonina Borzhava» (UA0000263) du fait du développement de l'énergie éolienne (en tenant compte des «autres plaintes» concernant les sites du Réseau Emeraude en Ukraine) – <i>évaluation sur place</i> ➤ 2017/02: Macédoine du Nord: Impacts négatifs présumés sur les sites Emeraude candidats du lac Ohrid et du parc national de Galichica en raison de développements d'infrastructures. <p>6.5 Suivi de plaintes et de recommandations antérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandation n° 95 (2002) sur la conservation des tortues marines sur la plage de Kazanli, Turquie. ➤ Recommandation n° 190 (2016) sur la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage, notamment des oiseaux, lors du boisement des basses terres en Islande. 	<p><i>Poursuite éventuelle des travaux non finalisés</i></p> <p>7. COORDINATION INTERNATIONALE AVEC D'AUTRES AME ET ORGANISATIONS</p> <p>8. SENSIBILISATION ET VISIBILITE</p> <p>9. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET POUR 2022-2023</p> <p>10. ETATS A INVITER COMME OBSERVATEURS A LA 42^E REUNION</p>
VENDREDI 3 décembre	
<p>11. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E), DU (DE LA) VICE-PRESIDENTE ET DES MEMBRES DU BUREAU</p> <p>12. DATE ET LIEU DE LA 42^E REUNION</p> <p>13. ADOPTION DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA REUNION</p> <p>14. QUESTIONS DIVERSES</p>	<p><i>Poursuite éventuelle des travaux non finalisés</i></p>

A noter :

La 41^e réunion du Comité permanent se déroulera via KUDO.

Les documents pour la réunion seront disponibles au lien suivant :

[41ème réunion du Comité permanent - Bern Convention institutions - Meetings 2021 \(coe.int\)](#)